

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

09 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 janvier 2025

Sont présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BOUZID Patricia.

Secrétaire de séance : HENRY Christian

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

Monsieur le Maire demande au conseil de rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour concernant la fixation des prix des terrains communaux hors lotissement, une aide exceptionnelle aux sinistrés de Mayotte et une décision modificative au budget principal commune pour l'année 2024. Le conseil valide ces rajouts.

AUTORISATION AU MAIRE DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire est autorisé, dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement inscrite sur le budget 2024, à mandater les dépenses d'investissement à intervenir avant le vote du budget 2025. Il s'agit notamment de pouvoir payer l'entreprise qui a réalisé les travaux de modernisation de l'éclairage public, ainsi que des dépenses liées au remboursement de caution de locataire.

EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES EN FAVEUR DES LOGEMENTS ACHEVÉS DEPUIS PLUS DE 10 ANS AU 1^{ER} JANVIER DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXONÉRATION AYANT FAIT L'OBJET DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DESTINÉES À ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Comme pour les logement neufs, la commune décide d'exonérer les logements anciens faisant l'objet de travaux de rénovation destinés à réduire les dépenses énergétiques. Les propriétaires ayant engagés ce genre de dépenses doivent se rapprocher des services des impôts fonciers de Millau.

TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

À compter du 1^{er} janvier 2026, le taux de la taxe d'aménagement est porté à 3 % sur l'ensemble du territoire communal.

MODIFICATION DE LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Le montant de la participation pour raccordement à l'égout passe de 3900 € à 4400 € au 1^{er} janvier 2026.

PERSONNEL

Protection Sociale Complémentaire Prévoyance

Pour faire suite à la délibération du 13 décembre 2024, et suite à l'avis du Comité Social Territorial, la commune valide la participation employeur en matière de prévoyance à 18 € par agent et par mois si celui-ci justifie avoir souscrit une offre labellisée.

Création d'un emploi permanent

Le conseil municipal décide de créer un poste d'agent technique à mi-temps pour renforcer l'équipe technique notamment au niveau des espaces verts.

LOTISSEMENT L'EMINADE : BAISSÉ DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Les prix des terrains restant sur le lotissement l'Eminade sont fixé à 15 € le m². Une nouvelle publicité sera faite afin de proposer ces terrains viabilisés à la vente.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR

Une demande de subvention au titre de la DETR va être déposée pour des travaux de rénovation énergétique des bâtiments en particulier la modernisation du système de chauffage de la Résidence de la fontaine. Des demandes de devis vont être expédiées afin de remplacer la chaudière gaz dans un premier temps. Les autres bâtiments communaux concernés par des travaux de rénovation énergétiques seront à l'étude en 2025 pour un dépôt de demande d'aide en 2026.

SIVOS DU PAYS SÉGALI : ADOPTION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DE MANHAC », NOUVELLE RÉPARTITION

Monsieur le Maire expose que la première répartition concernant la participation financière des communes au projet de l'école de Manhac n'ayant trouvé consensus, une nouvelle répartition a été proposée aux membres du SIVOS.

FIXATION PRIX DE VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX

Pour faire suite à la modification des prix au m² des terrains de l'Eminade, Monsieur le Maire propose de fixer le même tarif, pour les terrains appartenant à la commune, situés dans le domaine privé de celle-ci en secteur constructible du PLU.

SOUTIEN AUX SINISTRÉS DE MAYOTTE

Monsieur le Maire relai les appels de soutien à la population de Mayotte de l'AMF et l'AMFR. Comme lors d'évènement climatique précédent, une aide de 2 € par habitants sera versée en don auprès de la Croix rouge pour venir en aide aux sinistrés de Mayotte.

DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Les crédits votés au chapitre 012 du budget principal de la commune ayant été insuffisant, il convient de réviser les crédits de ce chapitre.

QUESTIONS DIVERSES

Les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 12 janvier 2025. A cette occasion, Monsieur le Maire remettra aux nouveaux habitants le livret d'accueil élaboré par la Communauté du Pays Ségali.

Le Maire,
François CARRIERE



Le secrétaire de séance
Christian HENRY

